



**Cahiers de l'Urmis**

**8 | 2002**

**Le cosmopolitisme**

---

## Un cosmopolitisme portuaire : La Valette et les Trois-cités à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles)

**Anne Brogini**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/urmis/19>

ISSN : 1773-021X

### Éditeur

Urmis-UMR 7032

### Édition imprimée

Date de publication : 1 décembre 2002

ISSN : 1287-471X

### Référence électronique

Anne Brogini, « Un cosmopolitisme portuaire : La Valette et les Trois-cités à l'époque moderne (XVII<sup>e</sup> - XVIII<sup>e</sup> siècles) », *Cahiers de l'Urmis* [En ligne], 8 | décembre 2002, mis en ligne le 15 juin 2004, consulté le 06 mai 2019. URL : <http://journals.openedition.org/urmis/19>

---

Ce document a été généré automatiquement le 6 mai 2019.



Les contenus des *Cahiers de l'Urmis* sont disponibles selon les termes de la Licence Creative Commons Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale - Pas de Modification 4.0 International.

---

## *Un cosmopolitisme portuaire : La Valette et les Trois-cités à l'époque moderne (XVIe - XVIIe siècles)*

Anne Brogini

---

- 1 À l'époque moderne, le cosmopolitisme dans le port de Malte n'est pas une chose nouvelle. L'île de Malte fut depuis l'Antiquité toujours ouverte aux étrangers, et connut successivement les influences romaine, byzantine, musulmane et de nouveau chrétienne après la reconquête sicilienne du XI<sup>e</sup> siècle.
- 2 Après l'époque médiévale où coexistaient dans l'île trois communautés monothéistes, dans une cohabitation certes inégalitaire où les chrétiens demeuraient dominants en nombre comme en position sociale<sup>1</sup>, l'année 1492 marque un changement d'importance. Politiquement dépendante de l'Espagne, Malte applique les édits royaux d'expulsion des juifs et des musulmans, inaugurant désormais une époque d'intransigeance catholique et d'exclusion religieuse.
- 3 Et pourtant, les XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles sont un moment d'intenses mouvements de populations en direction de l'île et de son port<sup>2</sup>. A partir de l'installation de l'Ordre de Saint-Jean en 1530, qui amène avec lui une forte communauté de Rhodiens, puis surtout à partir du développement de la course et du commerce, le nombre d'étrangers s'accroît sensiblement dans tout l'ensemble portuaire.
- 4 A travers l'étude de ces immigrés, et surtout de leur facilité ou de leur impossibilité à s'intégrer à la société locale, nous étudierons l'originalité d'un cosmopolitisme portuaire maltais à la fois ouvert et fermé aux différences, fondateur d'une identité tout à fait particulière.
- 5 Les raisons de l'installation des émigrés dans le port maltais sont diverses et liées au rôle de l'Ordre (qui offre des emplois), à l'essor des activités commerciales et corsaires, ainsi qu'au développement urbain.

- 6 En effet, au cours du <sup>XVI</sup>e siècle, la physionomie portuaire a considérablement changé à Malte. Lorsque les chevaliers de l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem se sont installés en 1530, ils ont découvert un port déserté en grande partie par la population, où quelques centaines de pêcheurs<sup>3</sup> se concentraient dans une petite cité faiblement protégée par un fort médiéval en ruines, nommée Birgu<sup>4</sup>.
- 7 C'est donc l'Ordre<sup>5</sup> qui a développé progressivement les fortifications portuaires et favorisé l'expansion urbaine. Habitué à la vie maritime depuis Rhodes<sup>6</sup>, l'Ordre choisit le port comme lieu d'installation de son Couvent, laissant la capitale maltaise, Mdina, située au cœur de l'île, à la noblesse locale. Les premiers aménagements concernent l'agrandissement de Birgu et la construction de Senglea. Mais après le Sièges de 1565, l'Ordre réalise enfin ce que nombre d'ingénieurs à son service lui conseillaient depuis longtemps<sup>7</sup> : il construit *ex nihilo*, sur la langue de terre qui fait face aux trois petites cités de Vittoriosa-Senglea-Bormula une nouvelle capitale fortifiée, La Valette.
- 8 Ce n'est donc qu'à partir de 1575 environ que le port de Malte prend son visage presque définitif<sup>8</sup>. Plus grande que Vittoriosa et Senglea enserrées dans leurs remparts exigus, ou que Bormula, qui n'est alors qu'une excroissance urbaine, la nouvelle capitale de La Valette naît au moment même où le commerce et la course se développent, et devient de ce fait particulièrement attractive pour la main d'œuvre maltaise ou étrangère.
- 9 Et ce d'autant plus que les emplois offerts par l'Ordre à cette époque sont nombreux et variés. Sur un ensemble de 217 étrangers<sup>9</sup> recensés entre 1580 et 1625, nous possédons le métier de 109 personnes, dont 80 sont employées par l'Ordre, soit une proportion de 73,3 %, dans des métiers très divers : soldats pour protéger les cargaisons des navires de commerce et de course, corsaires, marins, rameurs de galères, ainsi que toutes les fonctions qui se trouvent ordinairement sur les navires (comites et sous-comites de galères, cuisiniers, timoniers, barbiers, écrivains, ...). Premier pourvoyeur d'emplois dans le domaine des activités maritimes, l'Ordre fait également appel à des étrangers spécialisés dans d'autres domaines, comme c'est le cas pour l'Italien Andrea Salutio, chirurgien, qui vient s'installer à Malte en 1588<sup>10</sup> et doit être employé par les chevaliers à la Sacrée Infirmerie de La Valette.
- 10 Puis à tous ces étrangers venus délibérément, s'ajoutent ceux qui échouent par hasard dans le port et choisissent d'y demeurer, séduits par la beauté de la nouvelle capitale, renommée en Europe au point que la visiter devient rapidement une mode<sup>11</sup>. Ainsi, le marin Arnaldo Bastiano<sup>12</sup>, natif d'Hambourg, dont le navire a fait halte à Malte pour cause de mauvais temps en 1600, décide de ne pas repartir avec ses compagnons, parce qu'il se plaît dans le port.
- 11 La construction de La Valette a fait ainsi apparaître le port de Malte comme un lieu fondamental de cosmopolitisme, de mélanges et d'échanges entre insulaires et étrangers. Il connaît désormais une expansion urbaine forte et rapide, au point de rassembler quelque 10 000 habitants en 1590, soit le tiers de la population de l'île<sup>13</sup>. Et cette proportion n'a de cesse de grandir, tandis que la population du port s'élève à 18 500 personnes au milieu du <sup>XVII</sup>e siècle<sup>14</sup>.
- 12 Au sein de ce port actif, les Italiens sont la minorité la plus importante : avec 133 étrangers sur 217, ils représentent 60 % des étrangers. Parmi eux, les Méridionaux l'emportent à 78 %, avec une forte majorité de Siciliens, de Napolitains et de Calabrais. Les Vénitiens et les Génois sont également présents mais de façon plus disparate (seulement 6 % des Italiens du port).

- 13 La domination des Méridionaux se comprend par la situation géographique de Malte et par l'extrême dépendance alimentaire de l'île envers les Royaumes de Sicile et de Naples. Depuis le Moyen Age, les Maltais jouissent d'un droit d'importation de denrées siciliennes gratuites, qui leur permettent de survivre, l'île étant peu fertile. A l'époque moderne, ces traites franches sont maintenues par le roi d'Espagne et même augmentées régulièrement pour répondre à la hausse constante de la population et de la demande alimentaire.
- 14 Ces liens économiques privilégiés entre Malte et la Sicile surtout expliquent le rôle prééminent des Siciliens dans le commerce des grains et du vin dans le port. Hormis cette particularité, les Italiens ont des métiers communs aux autres étrangers, tels que marins, soldats et employés de l'Ordre, artisans...
- 15 Avec 33 personnes sur 217, les Français représentent près de 12 % des étrangers, et sont pour la majorité (60 %) originaires du littoral méditerranéen, notamment de Marseille, Toulon, Saint-Tropez ou Nice. Ces Français sont essentiellement des marins, mais on les trouve également dans les activités de boutiquiers, de propriétaires d'auberges ou de tavernes.
- 16 Une fois installés dans le port, ils se concentrent pour plus de 60 % dans la cité de La Valette, du fait de leur arrivée plus tardive que les Italiens. Les Français ne commencent en effet à devenir nombreux qu'à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avec le développement du commerce marseillais en Levant et en Barbarie, au moment même où La Valette est devenue plus attractive économiquement que Vittoriosa ou Senglea ; et leur nombre s'accroît de telle manière aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles, que la langue française est couramment parlée dans la cité<sup>15</sup>.
- 17 Enfin, le reste des étrangers se partage entre diverses nationalités méditerranéennes (Espagnols, Portugais) ou nordiques (Anglais, Hollandais, Allemands, Russes), qui ne représentent que 10 % des étrangers du port. Les populations non méditerranéennes apparues à l'extrême fin du XVII<sup>e</sup> siècle, prennent une importance grandissante au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, en liaison avec l'activité corsaire. De ce fait, Anglais et Hollandais se concentrent à La Valette, mais surtout à Bormula qui est en pleine expansion.
- 18 Toutefois, nous constatons que ces nationalités, bien que concentrées dans des cités particulières, ne se regroupent pas dans des quartiers privilégiés. Cherchant à s'intégrer le plus rapidement possible à la société portuaire, elles témoignent plutôt d'une faiblesse certaine du sentiment communautaire.
- 19 En effet, aucune archive ne mentionne de *quartier* particulier où se concentreraient les représentants d'une même nationalité. Les Archives nationales, comme celles de l'Inquisition ou de l'Ordre de Malte témoignent en masse d'émigrations individuelles (un artisan, un soldat, un marin, parfois un couple) qui ne sont qu'exceptionnellement suivies de l'arrivée de toute une famille.
- 20 De même, nous ne trouvons aucun témoignage concernant l'existence de fêtes propres à chaque nationalité ; au contraire, les étrangers fraîchement arrivés se conforment immédiatement au calendrier des festivités maltaises, et adoptent les cultes maltais comme celui de saint Paul, patron de l'île. Et ce d'autant plus aisément que les étrangers parlent en grande majorité l'italien qui est la langue dominante du milieu portuaire.
- 21 Dès leur arrivée, les étrangers se fondent donc le plus vite possible dans la société portuaire par le biais de mariages nombreux et rapidement conclus. En effet, seuls 15,5 % des étrangers présents dans le port ont des conjoints de même nationalité, qu'ils ont du

reste souvent épousés avant même d'émigrer. C'est par exemple le cas de Girolamo Lepico venu de Syracuse avec sa femme syracusaine<sup>16</sup>, ou bien de Francisco Silva<sup>17</sup>, venu d'Espagne avec son épouse espagnole pour s'installer à La Valette et servir comme soldat de l'Ordre.

- 22 Quelle que soit leur nationalité, les étrangers épousent donc à 72 % des Maltais. Ainsi, le marin Piron de Nice épouse une femme maltaise de Bormula dont il a en 1592 déjà plusieurs enfants<sup>18</sup>, ou bien Luigi de Calabre qui vit à Vittoriosa et a épousé une prostituée maltaise<sup>19</sup>, ou enfin Luiso d'Arménie, vivant à Bormula en 1620 et ayant épousé une Maltaise du port<sup>20</sup>. Parfois, mais le cas est plus rare, ce sont des femmes qui ont émigré à Malte et qui épousent des Maltais du port, comme Agata native de Catalogne, qui débarque à Vittoriosa en 1623 et épouse un Maltais avec qui elle ouvre et tient une auberge<sup>21</sup>.
- 23 Les familles maltaises semblent accepter avec beaucoup de facilité, d'accorder leur fille à un étranger, et de nouer une alliance avec des hommes à la vie généralement instable (marins, corsaires, aventuriers) dont bien souvent elles ignorent tout. En conséquence, certaines épouses maltaises ont parfois de désagréables surprises et les dénonciations à l'Inquisiteur de maris bigames ne sont pas rares : ainsi, Matteola apprend par hasard que son époux était marié depuis longtemps à une femme de Palerme avant qu'il ne l'épouse et ne vive avec elle à La Valette<sup>22</sup>.
- 24 Mais dans l'ensemble, les émigrés s'intègrent très rapidement à la population locale. Au bout de quelques années de vie dans le port, l'ancien étranger n'évoque plus que de façon lointaine son origine et se déclare déjà « *cittadino di Malta* »<sup>23</sup>. Ainsi, Pierre Fucart<sup>24</sup>, natif de Picardie, et vivant à Malte depuis une dizaine d'années se proclame en 1619 « *cittadino di Valletta* ». Quant à la génération née dans l'île, elle se considère comme sincèrement maltaise et n'évoque qu'accessoirement des parents étrangers. Comparissant devant l'Inquisiteur, Cattarina, bien qu'elle précise être fille d'un Génois immigré à Malte, se présente avant tout comme une « *maltese* » de Bormula<sup>25</sup>.
- 25 Une telle tendance intégratrice n'est évidemment pas que le fait des étrangers eux-mêmes. La faiblesse, voire l'inexistence de la vie communautaire dans le port de Malte, est surtout la conséquence d'un refus général des Maltais d'accepter des populations religieusement différentes.
- 26 Les Maltais se caractérisent en effet par un attachement profond au catholicisme. Fervents pratiquants, ils font à cette époque l'admiration des Inquisiteurs et des nombreux envoyés pontificaux, qui s'extasient sur leur extrême dévotion et la haute fréquentation des églises<sup>26</sup>. A cela s'est ajoutée à la fin du xve siècle l'expulsion des communautés non chrétiennes<sup>27</sup>, qui fait qu'au moment de l'arrivée de l'Ordre, l'île offre déjà l'image d'un monde exclusivement catholique.
- 27 Ce désir de conserver une pureté religieuse tend ensuite à s'exacerber, sous la double influence de l'Ordre d'abord, qui réclame au Pape l'installation de l'Inquisition dans l'île<sup>28</sup>, comme seule institution apte à contrer l'influence de l'hérésie protestante ou des religions non chrétiennes, et des Maltais eux-mêmes soucieux de conserver une identité catholique. A partir de la fin du xviiie siècle, et jusqu'à la fin du xviiiie siècle, un rigoureux contrôle est désormais exercé en permanence par l'Inquisition à l'encontre des étrangers musulmans, juifs et protestants.
- 28 Les juifs et les musulmans ne sont pas des étrangers comme les autres. Capturés en course par les galères de l'Ordre ou les navires maltais, ils sont enfermés dans les Prisons des

esclaves de Vittoriosa et de La Valette, et réduits en esclavage du fait même de leur appartenance religieuse. Entièrement exclus de la société portuaire, on leur refuse la possibilité de vivre en groupe, et ils pâttissent d'une double infamie liée à leur religion et à leur condition.

- 29 Quant aux protestants, ils sont également poursuivis par l'Inquisition qui multiplie les arrêts contre la publication et la lecture d'ouvrages hérétiques, et n'hésite pas à condamner même ceux qui résident dans le port depuis plusieurs années. Ainsi, Bernard Guerre et Antoine Herral, deux Français protestants installés à La Valette depuis longtemps et travaillant au service de l'Ordre, sont dénoncés par des Maltais, jugés pour hérésie en 1602<sup>29</sup> et contraints d'abjurer leur faute pour pouvoir demeurer dans l'île.
- 30 Toutefois, quand les protestants se repentent de leur erreur, ou bien quand les juifs et les musulmans libérés de leur servitude choisissent de se convertir, ils parviennent aisément à s'intégrer à la société. Plusieurs exemples témoignent de mariages entre des convertis et des catholiques : Valentia, ancienne esclave musulmane qui est devenue libre et chrétienne, a épousé un Français immigré dont elle a eu une fille<sup>30</sup>. De même, un ancien renégat, Pierre Glirmes, a épousé une Maltaise après sa réconciliation, dont il a eu plusieurs enfants et dont une des filles épouse en 1603 un Français catholique nouvellement installé à La Valette<sup>31</sup>.
- 31 C'est que pour les Maltais, un catholique n'est pas un *autre*. Même étranger, le catholique est le bienvenu. Il est un égal, un soutien, voire une force dans une île où l'identité se cristallise à l'époque moderne dans l'opposition à la rive musulmane. Le refus absolu de la différence ou de la déviance religieuse a alors pour conséquence une assimilation totale des étrangers, par la dilution des communautés qui se fondent entièrement dans la société insulaire. Ces nouveaux catholiques venus de divers horizons, dissemblables dans leur origine, leur langue ou leur mode de vie, sont identiques par leur identité religieuse. Ils font alors immédiatement corps avec la société qui les accueille, et contribuent à leur tour à alimenter une identité maltaise paradoxale, faite à la fois d'acceptation de la différence (nationalité, langue, coutumes...) et de refus de la différence (religion).
- 32 Il existe toutefois une exception dans le port de Malte : des Rhodiens venus avec l'Ordre en 1530 et installés à Birgu / Vittoriosa, se sont immédiatement constitués en une communauté forte et unie.
- 33 Il est difficile de se faire une idée précise du nombre de Rhodiens émigrés à Malte. Certains textes avancent le chiffre impressionnant de 5000 personnes<sup>32</sup>, mais nous savons qu'entre 1530 et 1575, il n'existe que 3 paroisses grecques<sup>33</sup> liées aux églises Sainte-Marie-Damascène, Saint-Nicolas et Saint-Georges de Vittoriosa. Ces trois paroisses regroupèrent environ 76 familles, soient une petite communauté de 350 à 400 personnes maximum<sup>34</sup>.
- 34 On peut donc logiquement penser que les Rhodiens émigrés en masse sont par la suite retournés progressivement dans leur île natale, notamment des hommes qui avaient laissé leur famille. Par exemple, le maçon Nicolas Flevari choisit d'abandonner un temps sa femme et son fils à Rhodes, pour suivre l'Ordre et lui servir de chef de chantier lors des fortifications et des premières constructions dans le port de Malte<sup>35</sup>. En 1543, Nicolas Flevari est toujours à Malte où il dirige les travaux de Birgu, mais parle de son désir de regagner sa patrie.
- 35 Il est également possible que l'effectif de Rhodiens n'ait pas été aussi important et que les émigrés n'aient pas dépassé les 1000 à 2000 personnes<sup>36</sup>. Malgré tout, les Grecs sont après les Italiens, les plus importants en nombre des étrangers du port, puisqu'ils représentent

16 % de tous les émigrés (36 étrangers sur 217). Au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, ils résident encore à 50 % dans Vittoriosa, mais sont tout de même présents à La Valette (28 %) depuis la création d'une nouvelle paroisse à la fin des années 1570. La communauté est ravitaillée par une émigration régulière et les noms de familles très divers révèlent l'installation dans le port de Grecs originaires de Rhodes, mais aussi de plusieurs autres îles comme Chypre (Simon Cirpiotto), Candie (Marco di Candia), Céphalonie, Chio, Métélin, ... Certains noms parfois révèlent même une origine italienne (Speranza, ...) <sup>37</sup>, ou même albanaise (Pietro Albanese <sup>38</sup>).

- 36 Cette communauté... se compose de Grecs chrétiens latins (bien qu'ils suivent les rites grecs et le calendrier julien, il reconnaissent le Pape) et de Grecs orthodoxes : lors de la chute de Rhodes en 1522, il avait été décidé que seuls les Rhodiens latins suivraient l'Ordre en exil, mais il est vraisemblable que des orthodoxes soient également venus à Malte et y soient demeurés <sup>39</sup>. Dès leur installation, ils jouissent d'une certaine importance dans l'île garantie par la protection et le soutien de l'Ordre. En effet, ils ne dépendent pas de l'Evêque de Malte, ni même du clergé maltais, et ne relèvent donc que de l'Ordre lui-même, en la personne du Grand Prieur de l'Eglise conventuelle <sup>40</sup>.
- 37 Forts de cet appui, les Grecs se sont constitués rapidement en une petite communauté soudée, dirigée par quelques familles de popes, dont la plus prestigieuse fut celle des Metaxi qui prit en charge la communauté entre le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle et le milieu du XVII<sup>e</sup> siècle <sup>41</sup>. Car à l'inverse des autres étrangers, les Grecs - orthodoxes comme latins - se massent dans des quartiers groupés autour de chaque église paroissiale, au sein desquels ils ont leur propre langue et leur propre écriture. Jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, ils ne parlent entre eux que le grec et ont parfois du mal à se faire comprendre en langue étrangère <sup>42</sup>. Ils possèdent également leurs propres fêtes et un calendrier liturgique différent des catholiques.
- 38 Ni schismatiques pour la majorité d'entre eux (les latins), ni hérétiques (les orthodoxes), les Grecs ne sont généralement pas inquiétés par l'Inquisition, qui entretient avec eux des relations ambiguës, et profite des moindres querelles ou faiblesses au sein de la communauté pour réclamer un droit de contrôle religieux. C'est ce qui se passa en 1592, lorsque éclate une querelle entre certains popes et plusieurs membres de la communauté de Vittoriosa : le pope Manoli Metaxi souhaite faire coïncider les fêtes orthodoxes (et notamment la Pâque) avec celles des catholiques et demanda à ses ouailles de suivre le calendrier grégorien. De nombreux Grecs respectèrent la décision de leur pope, mais certains refusèrent et dénoncèrent le fait à l'Inquisiteur qui ne put que leur donner raison. Toutefois, en échange, l'Inquisiteur demanda que toutes les familles qui avaient au moins une fois suivi le calendrier latin continuent de s'y conformer et célèbrent dorénavant les fêtes catholiques <sup>43</sup>.
- 39 Au fil du XVIII<sup>e</sup> siècle, la communauté pourtant si forte à son arrivée, se délite progressivement. S'ils continuent de parler et d'écrire en grec, les Grecs sont contraints d'apprendre et de maîtriser également l'italien. Par exemple, en 1599, le marin Bernardo Maxariotti, orthodoxe né à Senglea, parle couramment le grec et l'italien, puisqu'il sert de traducteur à un jeune Grec rencontré en voyage <sup>44</sup>.
- 40 De la même façon, la pratique religieuse semble perdre en vigueur, et les mélanges entre rites grecs et latins, accentués par la querelle des calendriers de 1592, deviennent monnaie courante : en 1603 déjà, Claretta Sguro avoue se confesser toujours dans une église orientale, mais suivre désormais les rites latins <sup>45</sup>. Mais surtout, les baptêmes

diminuent fortement et les parents prennent l'habitude de baptiser les nouveaux-nés dans les églises maltaises : alors que l'on comptait 71 baptêmes dans la paroisse de La Valette entre 1610 et 1625, on n'en dénombre plus que 21 entre 1626 et 1650, pour finalement tomber à 7 baptêmes à la fin du siècle (années 1675-1690)<sup>46</sup>.

- 41 Plus lentement, mais tout aussi sûrement que les autres étrangers avant elle, la communauté grecque tend ainsi à perdre peu à peu son identité et à se fondre dans la société maltaise. Car bien que reconnue officiellement et protégée par l'Ordre, l'unique communauté du port de Malte ne résiste pas à cette pression latente et générale de la société maltaise, indéniablement cosmopolite mais assimilatrice.
- 42 Phénomène nécessaire à une île qui ne possède presque rien elle-même et ne survit que par les échanges, le cosmopolitisme dans le port de Malte découle à l'époque moderne du développement sans précédent du commerce, de la course et de l'esclavage. L'intensification de l'activité portuaire aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles a en effet favorisé un extraordinaire brassage de populations venues de divers horizons, aussi bien volontairement (artisans, marins, marchands, corsaires, ...) que par la force (les esclaves), entérinant de façon définitive la césure entre une société insulaire de l'intérieur rurale et fermée, et une société portuaire ouverte et bigarrée.
- 43 Le trait dominant du cosmopolitisme portuaire maltais est le refus du communautarisme, motivé par la négation absolue de la différence religieuse : on refuse aux non-chrétiens, qui sont tous esclaves, la possibilité de vivre libres et en groupes ; de la même façon, les non-catholiques (sauf les orthodoxes qui constituent l'exception) ne sont acceptés que s'ils se convertissent. Cette réticence générale au communautarisme touche également les étrangers catholiques : semblables aux Maltais de par leur religion et donc leur identité, ils sont acceptés et intégrés immédiatement à la société portuaire dont ils reçoivent soutien, affection et solidarité. Le regroupement par communauté apparaît alors superflu.
- 44 Etrange paradoxe donc que cette société portuaire maltaise, à la fois ouverte à la différence de nationalité, de langue ou de coutume, et hermétiquement fermée à la différence religieuse. Cosmopolite et assimilatrice, elle existe autant par l'enrichissement culturel né de l'acceptation de l'autre, que par la crispation identitaire consécutive à la clôture religieuse intransigeante. Et ce paradoxe fonde, entretient et exagère une identité tout à fait originale, qui caractérise pleinement une société de frontière.

---

## NOTES

1. G. Wettinger, *The Jews of Malta in the late Middle Ages*, Midsea Book Ltd, Malta, 1985, p. 16. Au milieu du xv<sup>e</sup> siècle, les communautés juives et musulmanes ne représentaient sans doute pas plus du millier de personnes chacune, pour une population totale de 10 000 âmes, soit une proportion de 20 % au total (estimation haute).

2. Le grand port de Malte est composé de quatre petites cités : La Valette, Vittoriosa, Senglea et Bormula.

3. G. Bosio, *Dell'Historia della Sacra Religione et Illustrissima Militia di San Giovanni Gerosolimitano*, nouvelle édition, Tome III, Rome, 1630, pp. 30-31.



4. Birgu est l'ancien nom de Vittoriosa.
5. Il prendra au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle le nom « d'Ordre de Malte ».
6. L'Ordre séjourna à Rhodes entre 1310 et 1522, date à laquelle Soliman le Magnifique l'en chassa. Après une errance de huit ans en Europe, il accepte de Charles Quint l'archipel maltais.
7. A. Hoppen, *The fortification of Malta by the Order of Saint-John (1530-1798)*, Msidea Book Ltd, Malta, 1999, p. 35 et p. 42.
8. Il n'y aura plus de grands aménagements portuaires avant les années 1635, quand est construite d'abord une extension fortifiée de La Valette, Floriana, puis une nouvelle ceinture de fortification, la Santa-Margherita, qui enserre les villes de Vittoriosa-Senglea et Bormula qui a beaucoup grossi.
9. Les archives maltaises sont avares en renseignements concernant les étrangers. On en trouve cependant quelques mentions dans les *Archives of the Inquisition of Mdina* (AIM) et dans les *National Archives of Malta* (NAM).
10. NAM, Registro Revelationis Mancipiorum, Volume unique (1588-1617), f°34v.
11. NAM, RRM, ff°4v., 18v., 62v., 64v., 81r. et 81v. Entre 1588 et 1610, 8 Européens (3 Italiens, 3 Siciliens, 1 Espagnol et 1 Allemand) sont venus à Malte uniquement pour visiter et voir La Valette.
12. AIM, Proc. 17, ff°95r.-97r.
13. C. Trasselli, « Una statistica maltese del XVI secolo », in *Economia e Storia*, 1966, p. 477. Carmel Cassar, *Society, Culture and Identity in Early Modern Malta*, Mireva Publications, Malta, 2000, p. 18.
14. S. Fiorini, « Demographic Growth and the Urbanization of the Maltese Countryside to 1798 », in *Hospitaller Mala 1530-1798*, Mireva Publications, Malta, 1993, p. 304.
15. M. Fontenay, « Le développement urbain du port de Malte du XVI<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle », in *Le carrefour maltais, Revue du Monde Musulman et de la Méditerranée*, n°71, 1994/1, Edisud, Aix-en-Provence, 1995, p. 105.
16. NAM, RRM, f°9v., année 1588.
17. NAM, RRM, f°91r., année 1611.
18. AIM, Proc. 12B, f°677r., année 1592.
19. AIM, Proc. 19A, f°186v., année 1601.
20. AIM, Proc. 40C, f°872r., année 1620.
21. AIM, Proc. 43A, f°6r., année 1623.
22. AIM, Proc. 32B, f°785r.
23. Le mot citoyen est à prendre dans son sens strict d'habitant d'une cité.
24. AIM, Proc. 40B, f°605r., 28 août 1619.
25. AIM, Proc. 29A, f°52r., 13 mai 1609.
26. National Malta Library, Ms 23, Relazione dello stato di Malta nel 1582, fatta da Monsignore Inquisitore Visconti ritornato a Roma, f°270r.
27. G. Wettinger, *The Jews of Malta in the late middle ages, op. cit.*, pp. 130-131. Selon l'auteur, les conversions des juifs au catholicisme à la fin du XV<sup>e</sup> siècle furent exceptionnelles, les juifs préférant quitter l'île. Quant aux rares nouveaux convertis, ils n'auraient pas continué à vivre en communauté, mais se seraient en revanche intégrés très vite à la société maltaise, leurs enfants étant déjà considérés comme pleinement chrétiens.
28. L'Inquisition romaine s'installe à Malte en 1574. L'Inquisiteur réside dans son Palais de Vittoriosa.
29. AIM, Proc. 20A, ff°1r.-14r., février et juin 1602.

30. AIM, Proc. 42D, f°965r., année 1622.
  31. AIM, Proc. 21A, ff°48r.-48v.
  32. G. Bosio, Dell'Historia della Sacra Religione..., *op. cit.*, p. 2.
  33. NLM, Ms 23, f°271r. Une quatrième église paroissiale est fondée à La Valette à partir de 1575.
  34. P. F. Chetta-Schirò, « Memorie sulle chiese ed il rito greco in Malta », in *Archivum Melitense*, Volume 4, 1919, p. 170.
  35. AOM 419, ff°212v.-213r., 12 octobre 1543.
  36. S. Fiorini, « The Rhodiot Community of Birgu, a maltese city : 1530-1550 », in *Library of Mediterranean History*, Volume I, Mireva Publications, Malta, 1994, *op. cit.*, p. 184.
  37. P. F. Chetta-Schirò, « Memorie sulle chiese ed il rito greco... », *op. cit.*, pp. 180-181.
  38. AIM, Proc. 12B, f°816r.
  39. S. Fiorini, « The Rhodiot community... », *op. cit.*, p. 185 ; voir également Anthony Luttrell, « Malta and Rhodes », in *Hospitaller Malta (1530-1798)*, Mireva Publications, Malta, 1993, p. 266.
  40. F. Chetta-Schirò, « Memorie sulle chiese ed il rito greco... », *op. cit.*, p. 187 ; Nicolas Vatin, L'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, l'Empire Ottoman et la Méditerranée orientale entre les deux sièges de Rhodes (1480-1522), Peeters, Paris, 1994, p. 30. A Rhodes déjà, les Grecs même orthodoxes étaient sous la protection de l'Ordre et le Grand Maître nommait le Métropolitte.
  41. En 1550, un des popes est déjà Nicolas Metaxi. En 1592, un procès évoque successivement les popes Constantin Metaxi déjà mort, ainsi que son fils Manoli Metaxi et son petit-fils Jacomello Metaxi, tous les deux popes à Vittoriosa (AIM 12B, ff°803r.-950r.).
  42. C. Cassar, *Society, Culture and Identity in Early Modern Malta*, *op. cit.*, p. 116.
  43. AIM, Proc. 12B, ff°941r.-941v., Sentence de l'Inquisiteur du 23 mai 1595.
  44. AIM, Proc. 18, ff°2r.-3r.
  45. C. Cassar, *Society, Culture and Identity in Early Modern Malta*, *op. cit.*, p. 116, note 74.
  46. C. Cassar, *Society, Culture and Identity...*, *op. cit.*, p. 117.
- 

## AUTEUR

ANNE BROGINI

Doctorante au Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine (CMMC), Université de Nice Sophia Antipolis